

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** : Convention d'étude et de veille foncière (B090) CŒUR DE VILLE ORT entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Luc THOMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Une convention d'études et de veille foncière (B053) a été signée le 13 avril 2017 entre la Ville de Vienne, l'Agglo et l'EPORA visant à assurer une veille foncière sur le cœur de Ville tout en engageant des études dans l'objectif de circonscrire des secteurs prioritaires d'intervention.

Cette démarche s'est inscrite en 2018 dans la politique nationale de revitalisation des Villes moyennes engagée par l'Etat, qui a conduit à retenir la ville de Vienne parmi les 222 villes de France lauréates du programme « Action Cœur de Ville ».

La convention du projet « Action Cœur de Ville de Vienne » a été signée le 21 novembre 2018 entre l'Etat, les collectivités, les institutionnels nationaux (Banque des Territoires et Action Logement), et les partenaires locaux dont fait partie l'EPORA.

Les études conduites depuis ont permis d'aboutir à la définition d'un plan guide décliné dans une stratégie de revitalisation du centre-ville de Vienne.

La convention d'études et de veille foncière initiale (B053) arrivant à échéance en avril 2021, la présente convention vise à poursuivre le partenariat avec les collectivités, à contribuer à la phase de déploiement du Projet « Action Cœur de Ville » destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La convention d'étude et de veille foncière vise également à faire correspondre le périmètre d'intervention de l'EPORA à celui de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Dans le cadre de cette convention, la commune est la collectivité garante du rachat des biens, l'Agglomération est partenaire pour cette opération, notamment au titre de ses compétences habitat, mobilité, et de la compétence partagée commerce.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°17-12 du 2 février 2017 du conseil communautaire autorisant la signature de la convention d'étude et de veille foncière centre ancien (B053),

VU la délibération n°19-239 du 17 décembre 2019 du conseil communautaire autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'étude et de veille foncière centre ancien (B053),


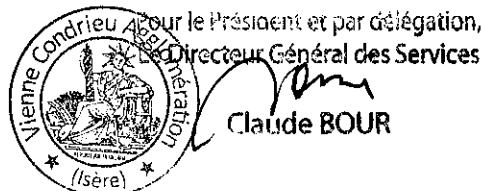
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la signature de la convention et de veille foncière (B090) Cœur de Ville ORT entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.


AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Claudine PERROT-BERTON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat